

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

jeudi 1er septembre 2005

Monsieur le Préfet,

Il y a 10 mois, nous vous adressions un courrier qui attirait votre attention sur le projet du GAEC La Haye en Plouaret. Ce 30 septembre 2005, le projet sera soumis à la Commission Départementale d'hygiène pour avis, puis vous prendrez votre décision sur deux points :

- **Une demande d'extension du Gaec La Haye** qui souhaite encore augmenter sa capacité d'élevage de 560 places supplémentaires alors que 6037 porcs sont déjà enfermés dans cet élevage industriel et ceci au détriment de l'environnement et des riverains.

Comme nous, vous aurez constaté cet été les amoncellements d'algues vertes sur nos côtes qui ont rendu impraticable notre plage de Saint Efflam.

Nous avons pris connaissance de la modification de la législation qui autorise désormais l'augmentation des élevages industriels en ZES, hypothéquant ainsi l'avenir de la qualité de l'eau et de l'environnement déjà bien abîmés.

Dans ce contexte général attristant, **nous faisons appel à vous, à votre connaissance de notre région et à votre responsabilité pour stopper l'agrandissement de cet élevage qui pollue par ses bruits, ses lisiers et ses fortes odeurs tout le secteur de Plouaret.** (113 personnes se sont opposées au projet lors de l'enquête publique).

- **La création d'une unité de traitement des lisiers**

C'est peut-être un progrès (d'autres pollutions apparaissent) mais il ne doit pas se faire au détriment des riverains du GAEC et nous vous renouvelons notre demande de faire respecter l'environnement sonore et olfactif des riverains – déjà très dégradé. Les premières habitations sont à peine à 100 mètres.

Depuis des années nous subissons bruits et odeurs grandissants, un non respect des riverains par le Gaec La Haye.

Nous avons pu visiter une unité de traitement et nous avons constaté que le bruit généré par la centrifugeuse et les bacs de brassage est puissant (on ne peut s'entendre parler à côté).

Aucune étude d'impact –ni sonore ni olfactive- n'est faite dans le dossier du Gaec.

Une solide isolation phonique du bâtiment de la centrifugeuse et des bacs doit être prévue, un épais rideau d'arbre planté pour protéger des émanations et nous savons qu'il est possible de traiter les odeurs.

Vos services nous avaient assuré lors d'un entretien qu'ils seraient vigilants sur ce point et nous vous demandons de veiller, Monsieur le Préfet au respect de tous.

Sauvegarde du Trégor
Yves-Marie Le Lay

Pour le Collectif ZES Plouaret
Jean-Paul Blancheteau